



# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services – MRC Dunham

17 août au 31 août 2021



### Sécurité routière

Le 13 août, les policiers effectuaient une patrouille de la rue de l'Église, à Bedford, lorsqu'ils interceptent une motocyclette afin de vérifier l'état du conducteur. Le conducteur n'avait pas la classe de permis approprié pour conduire une motocyclette. Les policiers constatent également une odeur d'alcool provenant du conducteur. Le conducteur a reçu l'ordre de se soumettre à l'appareil de détection approuvé (ADA) par les policiers. Ce dernier a échoué le test et a été amené au poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Brome-Missisquoi où il a dû se soumettre à l'alcootest. Le permis de conduire du conducteur a été suspendu pour 90 jours et le véhicule a été remorqué. Le conducteur âgé de moins de 22 ans a reçu un constat d'infraction au montant de 490 \$ ainsi que quatre points d'inaptitude. De plus, il devra se présenter devant le tribunal pour une accusation d'avoir conduit un véhicule à moteur alors qu'il avait les capacités affaiblies.

Pendant la période du 17 août au 29 août, les policiers ont été plus particulièrement présents pour des opérations en matière de sécurité routière dans les municipalités de Lac-Brome, Sutton, Dunham, Cowansville et Stanbridge-East.

- Le 17 août, au Lac Brome, un conducteur a reçu un constat d'infraction pour avoir circulé à 109 km/h dans une zone de 80 km/h sur la route 215.
- Le 19 août, à Dunham, un conducteur a reçu un constat d'infraction pour avoir circulé à 79 km/h dans une zone de 50 km/h sur le 10<sup>e</sup> rang. À Cowansville, deux conducteurs ont reçu chacun un constat d'infraction pour avoir circulé à 70 km/h et l'autre à 67 km/h dans une zone de 40 km/h sur la rue Hillcrest.
- Le 21 août, à Stanbridge-East, sur la route 202, un conducteur a reçu une amende de 227\$ avec trois points d'inaptitude pour avoir circulé à 121 km/h dans une zone de 90 km/h.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services – MRC Dunham

17 août au 31 août 2021

- Toujours le 21 août, à Stanbridge-East, un policier a capté un conducteur à 120 km/h sur la route 202 dans une zone de 90 km/h. Ce qui a valu au conducteur un constat d'infraction de 197\$ ainsi que de deux points d'inaptitude.
- Le 22 août, les policiers effectuent une patrouille sur la route 202, à Stanbridge-Station, lorsque les agents observent un véhicule qui ne fait pas un arrêt obligatoire. Les policiers constatent une forte odeur d'alcool provenant du conducteur âgé de moins de 22 ans. Le conducteur a reçu l'ordre de se soumettre à l'appareil de détection approuvé (ADA) par les policiers. Le conducteur s'est fait suspendre son permis de conduire pour 90 jours et son véhicule a été remorqué. Le conducteur n'aura pas d'accusation au niveau du Code criminel mais a reçu un constat d'infraction de 490\$ avec quatre points d'inaptitude.
- Le 24 août, lors d'une opération de sécurité routière visant le contrôle de la vitesse sur le rang St-Joseph, à Dunham, dû au détour causé par la fermeture de la route 202, il y a eu 5 constats d'infraction délivrés en une heure, à des automobilistes qui ne respectaient pas la limite de 70 km/h.
- Le 27 août, à Lac-Brome, un automobiliste fut capté à 100 km/h dans la zone de 50 km/h sur le chemin Lakeside. Le conducteur a reçu une contravention de 813\$ et 10 points d'inaptitude.
- Le 29 août, sur la rue Western à Sutton, un automobiliste fut capté à 78 km/h dans la zone de 30. Il a reçu une contravention de 670\$ et 10 points d'inaptitude.

## Enquêtes criminelles

Le 24 août, des jeunes suspects auraient causé des dommages par le feu au terrain synthétique de l'école Ste-Thérèse, à Cowansville. Ils ont été surpris par un témoin qui les a fait fuir. L'enquête est en cours en lien avec cet événement et les jeunes n'ont pas été identifiés pour le moment.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services – MRC Dunham

17 août au 31 août 2021

### Prévention

Rappelons l'importance pour tous les usagers de la route d'être respectueux les uns envers les autres pour un meilleur partage de la route. N'hésitez pas à visionner et à partager la nouvelle vidéo sur le partage de la route qui est disponible en français et en anglais.

- FR : <https://youtu.be/MwpM2sYiAsI>
- ANG : [https://youtu.be/t5s\\_yP4eiMA](https://youtu.be/t5s_yP4eiMA)

La Sûreté du Québec effectuera une surveillance accrue aux abords des écoles afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous lors de cette rentrée scolaire 2021.

#### Rappel - Code de la Sécurité routière

- Article 460 - Conducteur d'un véhicule, a croisé un autobus d'écoliers alors que les feux rouges intermittents étaient en marche ou que le signal d'arrêt était actionné (200 \$ plus les frais assortis de 9 points d'inaptitude);
- Article 329 - Nul ne peut circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par la signalisation installée. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, entre 7 h et 17 h;
- Article 410 - Conducteur d'un véhicule routier, ne l'a pas immobilisé pour qu'un piéton engagé ou manifestant son intention de s'engager dans un passage pour piétons puisse traverser (100 \$ plus les frais).

La Sûreté du Québec souhaite la collaboration de tous et demande aux conducteurs d'être vigilants pour que cette rentrée scolaire 2021 se fasse en toute sécurité.

